Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260211-202602002-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Février 2026

L'an deux mil vingt-six le 11 février à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, nouvelle salle de conseil municipal et qui devient le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de la convocation : 05/02/2026
Date d'affichage : 05/02/2026
Vote : à l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, M. DESMAS Xavier, Mme CHEVALIER Chantal, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny

Absents excusés :
M. THEBAUD Didier a donné pouvoir à Mme ROBERT Armelle,
Mme ROLLO-CHEREL Aurélie a donné pouvoir à Mme MODICOM Nolwenn,
M. GILLEMOT Bernard,

A été nommé secrétaire : Mme MODICOM Nolwenn,

2026-02-002 DISPOSITIF « UN ENFANT, UN ARBRE »

Afin d'accroître le nombre d'arbres plantés annuellement dans notre commune, il est proposé de poursuivre l'opération « Un enfant, un arbre ». La commune offre un arbre ou autre végétal adapté que la famille pourra planter sur un espace privé, ou bien qui pourra être remis à la commune pour être planté dans l'espace public.

Cette année, les familles auront le choix entre pêcher, pommier, rosier tige et olivier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-**Approuve** la poursuite de la mise en place de l'action « un enfant-un arbre » proposée par la commune, la famille pourra planter l'arbre sur un espace privé ou bien il pourra être remis à la commune pour être planté dans l'espace public.
-**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette action.
Les élus fixent la date de remise d'arbre au samedi 7 mars à 11H00 salle de la Claie.

Le Maire

Armelle ROBERT